



L'essentiel &amp; plus encore

## Action sanitaire et sociale

### Les engagements prioritaires 2016-2020 de la MSA

Depuis la signature, en septembre dernier, de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020 avec l'Etat, la CCMSA impulse la mise en œuvre des principales orientations et décisions d'action sanitaire et sociale, programmées sur la période. Sur le terrain, à l'écoute de près de 4 millions de ressortissants agricoles (salariés et non-salariés) et de leurs proches, les équipes (assistants et conseillers sociaux, chargés de mission, agents de développement social local ...) de l'action sanitaire et sociale MSA contribuent, partout en France, au suivi et à la réussite de ces actions.

L'action sanitaire et sociale de la MSA repose sur quatre axes principaux :

- ❖ L'anticipation des risques ou des difficultés en misant sur la prévention,
- ❖ L'accompagnement et la mobilisation des bénéficiaires, au plan collectif et individuel,
- ❖ La création, l'entretien et la pérennisation des solidarités locales,
- ❖ L'animation de coopérations locales pour favoriser la cohésion des territoires ruraux.

Pour mener à bien ces engagements, et en dépit de la baisse tendancielle de la population agricole (- 5 % sur la période pour les familles et - 10 % pour les retraités), les moyens de l'action sanitaire et sociale de la MSA demeurent globalement maintenus. L'on note 154,3 M€/an pour le budget du Fnas (fonds national d'action sociale) jusqu'en 2020 (aides financières individuelles et financières -soit 52 M€ pour 50 000 retraités, 90 M€ pour 100 000 familles et 11 M€ pour les personnes malades-) et la préservation du réseau d'intervenants sociaux de proximité MSA (environ 850 Etp).

Aussi, pour la période 2016-2020, les principaux engagements pris par la MSA avec l'Etat dans le cadre de la COG (Convention d'objectifs et de gestion) se déclinent de la manière suivante :

- ▶ Améliorer la convergence des principales aides individuelles versées aux retraités (entre 40 000 et 45 000 bénéficiaires d'aides individuelles, par an, jusqu'en 2020) et aux familles affiliées à la MSA (environ 100 000 familles bénéficiaires, par an, d'une aide individuelle), avec celles servies par les caisses du Régime général (Carsat, Caf),
- ▶ Développer, dans le cadre de « l'interrégime » avec les Carsat et le Rsi, les actions collectives de prévention sur la thématique du « Bien vieillir ». Cela va concerner quelque 125 000 bénéficiaires d'ici à 2020.
- ▶ Proposer aux acteurs des territoires ruraux fragiles, une charte des solidarités « Avec les familles ». Son objectif : rendre les services plus accessibles et développer la prévention et les solidarités locales avec les familles, notamment lors d'évènements fragilisateurs (séparation, perte d'emploi, conduites à risques ou addictives ...). Ainsi, 40 chartes « Avec les familles » sont programmées d'ici 2020.
- ▶ Poursuivre le développement des chartes des solidarités « Avec les Aînés » avec le concours des acteurs des territoires ruraux vieillissants et isolés. Avec, en prévision d'ici 2020, la signature de 70 chartes.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service Presse –

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

Caroline **TONINI**

01.41.63.70.97

[tonini.caroline@ccmsa.msa.fr](mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr)

Géraldine **VIEUILLE**

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

- ▶ Accompagner les agriculteurs et salariés confrontés aux crises agricoles en développant les « ateliers de l'inclusion », animés par les travailleurs sociaux MSA. Thématiques privilégiées : de l'accompagnement au changement, remédiation cognitive, répit face à l'épuisement professionnel, accès au numérique ... Résultat, **900 ateliers**, ciblant **10 000 bénéficiaires**, vont être organisés d'ici 2020.
- ▶ Favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs agricoles handicapés (salariés et exploitants) dans le cadre de cellules pluridisciplinaires. A noter : **9 000 bénéficiaires** seront concernés par ces dispositions d'ici 2020.
- ▶ Et, en parallèle, dans le cadre du pacte gouvernemental de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, annoncé en octobre 2016, mettre en place des mesures d'accompagnement social (détection, diagnostic, accès aux droits, actions d'accompagnement ou de reconversion ...). Le Gouvernement a confié leur coordination à la MSA. Avec, dès 2017, un plan d'action d'aide au répit et au remplacement pour les agriculteurs en situation de burn-out.

#### Repères chiffrés :

##### Panorama des bénéficiaires de l'ASS de la MSA en 2015:

- **Population couverte : 3 846 751 ressortissants agricoles (salariés et non-salariés) couverts en action sanitaire et sociale MSA,**
- **Famille : 110 340 familles** ont perçu, au moins une prestation ou une aide financière d'action sanitaire et sociale MSA, bénéficiant à **170 437 enfants,**
- **Personnes âgées : 61 636 retraités** du régime ont perçu au moins une prestation d'ASS de leur MSA.

##### Effectifs ASS (action sanitaire et sociale) de la MSA en 2015 :

- **508 assistants sociaux,**
- **219 conseillers ESF (économie sociale et familiale) et autres conseillers sociaux,**
- **55 chargés de mission,**
- **63 agents de développement local,**
- **188 gestionnaires de prestations extralégales et de subventions.**

##### ▪ **Agenda journalistes**

L'Action sanitaire et sociale de la MSA s'expose au Salon international de l'Agriculture (du 25 février au 5 mars)

Rendez-vous **au salon de l'Agriculture**, sur le stand de la MSA, situé dans le **Pavillon 4 -Stand B 091-**, pour découvrir une mini-exposition dédiée.

---

**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service Presse –**

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

Caroline **TONINI**

01.41.63.70.97

[tonini.caroline@ccmsa.msa.fr](mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr)

Géraldine **VIEUILLE**

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex